



Public visé

Formation accessible aux personnes possédant au minimum un baccalauréat ou titre Professionnel de niveau 4.

Formation en apprentissage : être âgé de 16 à 25 révolu, vouloir compléter une formation initiale, La condition d'âge peut évoluer en fonction de la situation du candidat, à savoir : pas de limite d'âge pour les personnes en situation d'handicap et les sportifs de haut niveau.

Formation en formation continue : demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de l'AAH, et personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé ou personne souhaitant une montée en compétence financée par son employeur.

Prérequis

Avoir le baccalauréat ou un titre professionnel de niveau 4

Avoir des notions en traitement de texte, tableur, rédaction et présentation d'écrits professionnels

Modalités et délais d'accès

Dates prévisionnelles de la formation : du 09/09/2024 au 03/10/2025 – Entrée en formation possible jusqu'au 09 décembre 2024

Modalités : entretien, positionnement et signature d'un contrat professionnel ou d'apprentissage selon la situation du candidat ou par mobilisation du CPF pour les personnes déjà en poste.

Délais : Article L6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat »

Objectifs professionnels

Titre sous le code RNCP 35030

- Assurer l'administration du personnel
- Mettre en œuvre le processus de recrutement, d'intégration et de formation des salariés

Perspectives post- formation

Formation qui a pour optique l'insertion professionnelle à l'obtention du titre sur des emplois tels que Assistant ressources humaines, de recrutement, RH et paie, gestionnaire des emplois et carrières, chargé des ressources humaines

, toutefois il existe des continuités d'études :

- licence professionnelle bachelor RH, ou une licence professionnelle des métiers de la GRH.
- titre professionnel de niveau 6 « Responsable de ressources humaines et paie »



Organisation de la formation - Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel, en alternance avec l'entreprise d'accueil.

L'alternance est réalisée sur la base de 1 à 2 jours par semaine en centre et le reste en entreprise.

Les heures en centre font parties intégrantes de la vie en entreprise soit une base horaire de 35h00 par semaine et sont obligatoires.

La formation est modulaire avec un accompagnement personnalisé et une méthode pédagogique s'appuyant sur les expériences vécues en entreprise pour intégrer le contenu théorique.

Elle se compose de deux modules :

Module 1 : Assurer les missions opérationnelles de la gestion des ressources humaines

Module 2 : Contribuer au développement des ressources humaines

Avec une journée d'intégration préalable : Accueil, présentation des objectifs de la formation, point administratif, partie réglementaire sur la vie de l'apprenti et de l'apprentissage.

Des rencontres en entreprises et individuelles sont convenues à chaque fin de période pour assurer un suivi optimal du stagiaire.

Moyens Pédagogiques :

Documents écrits, diaporama, supports d'autoformation, outils multimédias, supports numériques

Moyens techniques :

Salles informatiques, atelier administratif, salle de formation, matériel audio-visuel : tableau VTI, vidéo projecteur, Notre plateau technique est conforme et adapté aux exigences du RC de ce titre professionnel

Modalités d'évaluation

Evaluer par le biais d'un livret de contrôle en cours de formation (évaluations prédictives et formatives)

Validation

Diplôme de niveau 5 décerné par le Ministère du travail Date de mise à jour le 03/08/2020

Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences et de les repasser l'année suivante en cas d'obtention partielle du titre.

Pas de passerelle possible



Nombre de participant

Minimum 6 participants

Durée de la formation

Formation en apprentissage : 505 heures sur 12 mois

Formation en formation continue : 484 heures sur 12 mois (possibilité de mobiliser le CPF)

Tarifs de la formation

Formation en apprentissage : Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) taux indicatif octobre 2023 : 8195€

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé

Tarif de la formation = montant de la prise en charge OPCO

Employeurs du secteur public, voir décret

Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Article L6227-6 « Les personnes morales mentionnées à l'article L. 6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent... »

Formation en formation continue : au maximum 20€ /heure les conditions peuvent être adaptées selon la situation

Accessibilité handicap

- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Adaptation des moyens de la prestation en fonction des besoins relatifs au handicap

Interlocuteur handicap UFA et référente handicap du centre AREP : Dorothée Cochart – 03.27.39.65.24 –

arep@stebernadette-jeumont.com

Référent handicap du CFA Jean Bosco joignable sur :: handicap@cfajeambosco.fr

Coordonnées

UFA/AREP SAINTE BERNADETTE
225 RUE DES ANCIENS D'AFN – BP 40111
59572 JEUMONT CEDEX
03.27.39.65.24
arep@stebernadette-jeumont.com

Sabine Noel

Responsable coordinatrice

06.30.09.77.85

sabine.noel@notredamedelasambre.org

Contacts : Madame Delvallée Katy – Responsable pédagogique

Taux de la dernière session de formation

Résultats de la session 2022 en contrat d'alternance

100 %
DE REUSSITE
A L'EXAMEN*

25 %
D'INTERRUPTION
EN COURS DE
FORMATION**

33 %
D'INSERTION
PROFESSIONNELLE
0% poursuite d'étude

*Résultats de la session 2022 avec repassage CCP manquant 2023

**statistiques de la session de formation 2022

***Statistique à 6 mois sur session 2022 portant sur des contrats dans le domaine visé de + de 3 mois et CDI

Valeur ajoutée

- Accompagnement des apprentis (point écoute)
- Effectif réduit
- Passage du SST